SYNTHESE DU RAPPORT FINAL

Programme soutenu par France Bois Forêt

Structuration des entreprises de débadge par câble aérien en France

Convention n° : 24RD1999

Bénéficiaire(s) du projet : L'Office national des forêts, la Fédération nationale entrepreneurs des territoires et le GIE d'entreprises de débardage par câble aérien (IFFCA)

Prestataire(s) : ONF, FNEDT et GIE Institut Forestier Français du Câble Aérien

Montant du soutien apporté par France Bois Forêt : 88 000 € soit un taux de soutien de 80 %

Objectifs et contexte :

Le débardage par câble est un système de mobilisation des bois essentiel dans le panel des organisations déployables en France compte tenu de la diversité des territoires et des conditions d'exploitabilité des produits de la silviculture.

Dans les massifs montagneux, il permet de limiter les investissements en desserte forestière (routes forestières et pistes), ce qui a un impact direct sur la préservation des paysages et diminue le risque d'érosion des sols forestiers.
Par ailleurs, ce système de mobilisation participe à mieux prendre en compte les impacts du changement climatique, en particulier en plaine où les chantiers forestiers sont de plus en plus suspendus à la suite de précipitations importantes. Il permet ainsi de garantir les approvisionnements de l'aval de la filière tout au long de l'année, quelle que soit la météo, et sans risque de dépréciation des bois. Le câble aérien est un système de mobilisation particulièrement vertueux quant aux impacts au sols (limités à 3 - 5 % de la surface des parcelles contre 22 à 60 % pour les systèmes terrestres).

Conscientes des limites de la situation actuelle (très peu de câblistes, méconnaissance de ce système et pas de formation spécialisée), quatre ETF câblistes ont créé une structure collaborative, comme il en existe dans le milieu agricole, via le financement de l'ADEME (ESPR 2023) : GIE IFFCA. L'objectif est de permettre de s'investir dans le développement de formations spécialisées et de mutualiser un certain nombre de tâches, administratives notamment.
L'ambition est que la structure collaborative soit indépendante au terme du projet pour proposer ses services aux différents gestionnaires ou exploitants forestiers. Par principe, la structure collaborative sera ouverte à toute entreprise qui souhaiterait la rejoindre.

Pour l'ONF, il est stratégique de soutenir le développement des entreprises câblistes particulièrement fragiles depuis plusieurs années, alors que les besoins augmentent, notamment avec les effets du changement climatique. C'est pourquoi l'ONF est en soutien pour gérer les tâches administratives des différents projets de financements potentiels essentiels à l'élaboration puis la mise en œuvre « pilote » de cette structure collaborative visée par le projet ADEME ESPR et la convention FBF.

NB : Vu la situation d'attente des financements de l'ESPR 2024, entre mi-octobre 2024 et juin 2025, la tache de la convention FBF « Conseil en fonctionnement du collectif » par un consultant extérieur a été repoussé à 2026.

Principaux résultats obtenus :

Formation

Les partenaires se sont concentrés sur des actions de formation et d'accompagnement des équipes qui se sont montées en 2024 et 2025 :
- EURL LAFAYE & FILS - TRANS LG en Limousin ;
- SARL LOCATELLI FORETS en Franche comté ;
- SARL TARDIF EXPLOITATION FORESTIERE en Normandie ;
- EXPLOITATIONS FORESTIERES ANDRE PIRSON SPRL dans les Ardennes.

Vidéos de communication

- Une vidéo a été réalisé pour les réseaux sociaux sur la formation :
 Devenir opérateur câbliste, mode d'emploi
- Une autre plus longue sur un chantier câble aérien en FD de Chaux avec un nouveau câbliste :
 Débardage par câble : une solution innovante pour protéger les sols - YouTube

Communication auprès des professionnels

- Le 19 décembre 2024, une journée technique a été organisé par l'ONF sur un chantier câble aérien en FD de Chaux. Il y avait une quarantaine de participants : membres de la FNB, du syndicat des mérandiers, de la FNCOFOR, de l'ADEME, du MASA et du centre de formation de Carmejane.

Communication auprès des scientifiques et des constructeurs de câbles-mâts

- Participation à la conférence sur l'ingénierie forestière FORMEC à Joensuu – Finlande (juin 2025)
- Visite des constructeurs sur le salon FOREXPO 2025 (juin 2025). Contacts pris avec KONRAD (Autriche) et RITTER (Allemagne).

Articles

- Rédaction du premier bilan du marché national câble dans RenDez-Vous techniques n° 81 – Printemps 2025, pages 28 à 32, « *Stratégie de développement du câble aérien à l'ONF* »
Rendez-vous techniques de l'ONF - n°81
- Eléments fournis à FBF pour la rédaction d'un article dans un n° de La Lettre B : Structurer les entreprises de débardage par câble aérien, une solution de plus pour la préservation des sols en forêt - France Bois Forêt

Valorisation envisagée :

La formation « Opérateur câbliste » a démarré fin septembre 2025 au CFPPA de Carmejane (04).

La rédaction d'un référentiel est en cours avec l'école du Nivot (29) et le CFPPA de Carmejane et l'ONF
Avec la FNEDT et OCAPIAT, un dossier a été déposé à France Compétences pour reconnaitre le métier de câbliste dans l'AMI « Métiers en particulière évolution ou en émergence » en vue de faciliter les formations dès 2026.

La stratégie de développement du câble aérien en France a été présenté à différents chercheurs travaillant sur le câble aérien, lors de la conférence internationale sur l'ingénierie forestière FORMEC en juin 2025 à Joensuu - Finlande.

=> Il a été décidé de rédiger un article scientifique sur l'identification des parcelles de chêne à merrain pouvant être débardées au câble aérien (Cf. article dans RDVT n° 77 - hiver 2023 ,pages 9 à 14, : *Évaluation de la ressource « chêne à merrain sur sols sensibles » mobilisable par câble aérien*).

Les scientifiques pensent que cela peut amener une évolution de la mobilisation des bois en plaine en Europe.

=> Un autre article est envisagé sur la démarche réalisée pour développer cette filière en France et assurer sa reproductibilité en Europe, notamment avec les données sur les coûts de débardage par câble aérien en plaine.

La stratégie câble de l'ONF a été présenté à l'association des câblistes norvégiens (06/08/2025) à Brumunddal - Norvège.

=> Un partenariat est signé entre l'ONF et SKOGKURS. Sont déjà évoqués un voyage d'étude en France en avril 2026 et des échanges sur les logiciels métiers comme SYLVACCES pour déterminer les systèmes de mobilisation en montagne (terrestre ou arien).

Des contacts sont pris avec le Journal de la Mécanisation forestière (vu à FOREXPO 2025).

Indicateurs :

• Indicateur 1 - Volume mobilisée par câble aérien :

Via le marché national câble :

- 187 000 m3 depuis sept 2022 à ce jour sur 117 chantiers,

dont 65 000 m3 pendant la convention FBF (sept. 2024 à juillet 2025) sur 38 chantiers.

Via des marchés locaux en DT AURA :

- 28 000 m3 (dont 12 000 m3 en 2025) sur environ 30 chantiers.

Soit en tout : 215 000 m3 depuis septembre 2022 sur 147 chantiers

Le volume annuel cible pour un câbliste se situe autour de 10 000 m3.

A terme, il sera possible d'augmenter cette capacité de production vers 13 à 15 000 m3, ce qui aura un effet sur les coûts de revient.

• Indicateur 2 - Nombre de personnes formées :

13 personnes dans 4 nouvelles entreprises câblistes

+ 3 apprenants avec le lancement de la formation « Opérateur câbliste »

• Indicateur 3 - Outils de communication crées :

- 2 vidéos => Fait
- 1 article dans RDVT n° 81 => Fait
- 1 article dans La lettre B => Fait